

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
CARREFOUR RUE D'ALSACE / AVENUE ERNEST COLIN POUR DES TRAVAUX  
DE RACCORDEMENT DE LA FIBRE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

- CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE**

**Article 1 :** A partir du mardi 22 février 2022 et jusqu'à la fin des travaux de raccordement de la fibre, au niveau du n°120 rue d'Alsace (pharmacie) ainsi qu'au niveau du carrefour rue d'Alsace / avenue Ernest Colin,

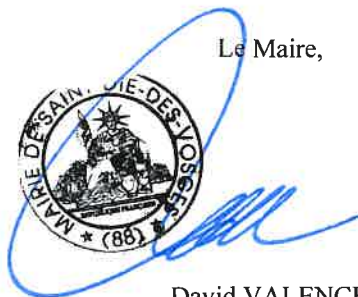
- **la circulation se fera sur chaussée rétrécie. La circulation pourra être modifiée en fonction des nécessités du chantier.**

**Article 2 :** Les panneaux de signalisation temporaire et des déviations seront mis en place et maintenus pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

**Article 3 :** Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 16 février 2022

Le Maire,



David VALENCE